

Fiche pratique: Procédure de reconnaissance des acquis

(V 2.2, 21.12.2021)

pour les modules de base ainsi que pour les modules de contremaître forestier, conducteur d'engins forestiers et spécialiste câble-grue

De quoi s'agit-il?

Il existe trois possibilités d'obtenir les certificats de module:

1. Suivre le module et réussir le contrôle des compétences en fin de module
2. Réussir le contrôle des compétences sans avoir participé au module
3. Faire reconnaître ses compétences acquises dans un autre cadre (reconnaissance des acquis)

Cette fiche pratique traite de la procédure de reconnaissance des acquis. Ces informations s'adressent aux personnes qui possèdent déjà une compétence transmise par le module. Cette compétence doit être attestée. Le requérant élabore dans ce but un dossier facilement compréhensible par des tiers et qui démontre comment la compétence en question a été acquise. Ce dossier atteste des prestations de formation, des formations initiales et continues ainsi que des expériences pratiques acquises. L'acquisition est confirmée par exemple par des attestations de cours, des travaux écrits, des évaluations substantielles, des attestations de travail, etc. Si la demande de reconnaissance des acquis est acceptée, le candidat reçoit un certificat de même valeur que le certificat de module.

La durée de traitement du dossier est en règle générale d'environ quatre semaines. La procédure de reconnaissance est facturée 200 francs par module.

Déroulement de la procédure de reconnaissance des acquis

Envoi de la demande	Le requérant envoie sa demande à l'aide du formulaire prévu à cet effet en y joignant les documents nécessaires (attestations de cours, pratique professionnelle, etc.) au secrétariat de la CAQ Forêt.
Dossier incomplet	Si le dossier est incomplet (données manquantes sur le formulaire, attestations manquantes), la demande est rejetée.
Confirmation de réception	La personne requérante reçoit une confirmation de réception accompagnée de la facture de 200 francs pour l'examen du dossier.
Examen du dossier	Dès réception du versement, le secrétariat examine le dossier, clarifie avec le requérant si nécessaire les points à élucider) et au besoin sollicite l'avis d'experts.
Examen par un expert externe	Si le secrétariat a besoin d'une aide externe pour prendre une décision, le dossier est envoyé à un expert externe pour évaluation. Il peut s'agir d'un membre de la CAQ Forêt ou d'un spécialiste d'un prestataire de module. L'expert consulté émet une recommandation à l'intention de la CAQ.
Décision	Dans les cas simples, le chargé d'affaires du secrétariat décide et informe la CAQ Forêt. Dans les cas plus complexes, la CAQ Forêt décide après avoir sollicité la recommandation d'un expert.
Information	La décision est transmise au requérant par écrit. Si la demande est acceptée, le secrétariat envoie un certificat de validation des acquis au requérant. Si la demande est refusée, la décision est transmise au requérant avec une brève explication.
Organe de recours	Comité de l'Ortra Forêt Suisse.

Les demandes de validation des acquis sont à adresser à:

CAQ Forêt ; C/o Forêt Valais; Av. de Tourbillon 36d; 1950 Sion

Christina Giesch ; Chargée d'affaires CAQ Forêt ; tél. 077 409 43 42 ; gsk@odawald.ch

Formulaire pour demande de validation des acquis pour un module

Je demande un certificat de validation des acquis pour le module mentionné ci-dessous.

Module:	
---------	--

Données personnelles

Nom, prénom	
Rue et n°	
NPA et localité	
Tél. mobile	
Tél. professionnel	
Adresse courriel	
Date de naissance	
Lieu d'origine	
Titre professionnel	
Fonction actuelle	
Employeur	
Adresse de l'employeur	
Supérieur hiérarchique direct	
Chef d'entreprise	
Tél.	

Je, soussigné/e, confirme avoir pris connaissance du descriptif de module ainsi que des objectifs et contenus d'apprentissage correspondants.

Je joins une copie du titre professionnel exigé (en général le CFC de forestier-bûcheron - voir les conditions dans le descriptif de module).

Je confirme avoir acquis les compétences transmises par le module et le démontre par les documents joints.

Si les compétences que je possède n'ont pas été acquises (ou seulement partiellement) dans un cours de formation, je mentionne deux personnes de référence qui pourront donner des renseignements sur la façon dont j'ai acquis et j'exerce ces compétences.

Je déclare accepter les conditions du déroulement de la procédure de validation telles qu'elles sont décrites ci-dessus et prends les coûts à ma charge (CHF 200.-).

Date:

Signature:

--	--

Annexes:

- Copie du titre professionnel exigé
- Documents servant d'attestation (par ex. cahier des charges, attestation de l'employeur...)
- Personnes de références avec adresse de contact

Personnes de référence

Les personnes de référence suivantes sont en mesure de donner des renseignements sur l'expérience professionnelle et/ou sur les compétences acquises du requérant:

Nom, prénom	
Position par rapport au requérant*	
Rue, et n°	
NPA et Localité	
Tél. prof. et mobile	
Adresse courriel	

* p. ex. supérieur hiérarchique de... à ... (dates), mandants, collègue de travail, enseignant, etc.

Nom, prénom	
Position par rapport au requérant*	
Rue, et n°	
NPA et Localité	
Tél. prof. et mobile	
Adresse courriel	

Nom, prénom	
Position par rapport au requérant*	
Rue, et n°	
NPA et Localité	
Tél. prof. et mobile	
Adresse courriel	